

Département de Saône-et-Loire  
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 6 octobre 2022

Date de publication : 2 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU, Sophie DUMONTEL.

**Excusé(es)** : Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Marie France AULAS, M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Corinne MERLIN.

**Objet** : 2022/1210/067 – *Tarifs des concessions au cimetière au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

Le Maire laisse la parole à M. Bernard COTTIN qui rappelle, que la commission cimetière, s'était engagée à revoir les tarifs de concessions en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les membres de la commission présentent le travail réalisé et expliquent le choix fait pour la mise en place des nouveaux tarifs. Les membres de la commission proposent de fixer les nouveaux tarifs des concessions au cimetière comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

<b><u>De 2 m X 1 m à :</u></b>	Pour 15 ans	100 €
	Pour 30 ans	300 €
	Pour 50 ans	600 €
<b><u>De 2 m X 2 m à :</u></b>	Pour 15 ans	200 €
	Pour 30 ans	600 €
	Pour 50 ans	1 200 €
<b><u>Si caveau existant :</u></b>	Pour 15 ans	100 €
	Pour 30 ans	300 €
	Pour 50 ans	600 €
<b><u>Les tarifs des cavurnes à :</u></b>	Pour 15 ans	550 €
	Pour 30 ans	1 200 €
<b><u>Les tarifs de la case au colombarium :</u></b>	Pour 15 ans	600 €
	Pour 30 ans	1 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise en place des tarifs définis ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 24 octobre 2022,  
Le Maire, Robert LUQUET

